

## 5 - Rhône moyen

Bourbre - RM\_08\_04

FRDR509c

La Bourbre de l'agglomération de la Tour du Pin à la confluence Hien/Bourbre

Cours d'eau

MEFM

<p><b>Etat écologique :</b> Moyen      <b>Objectif :</b> bon potentiel      2027</p> <p><b>Motivations en cas de recours aux dérogations :</b> FT</p> <p><b>Paramètres faisant l'objet d'une adaptation :</b> morphologie, pesticides, substances dangereuses, matières organiques et oxydables</p>	<p><b>Etat chimique sans ubiquiste :</b> Bon      <b>Objectif :</b> 2015</p> <p><b>Etat chimique avec ubiquiste :</b> Mauvais      <b>Objectif :</b> 2027</p> <p><b>Motivations en cas de recours aux dérogations :</b> FT</p> <p><b>Paramètres faisant l'objet d'une adaptation :</b> Benzo(g,h,i)perylène + Indeno(1,2,3-cd)pyrène / Diphényléthers bromés</p>
---	--

### Commentaire

### Mesures pour atteindre les objectifs de bon état

**Pression à traiter : Altération de la morphologie**

MIA0202 Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau

MIA0602 Réaliser une opération de restauration d'une zone humide

**Pression à traiter : Pollution diffuse par les pesticides**

AGR0202 Limiter les transferts d'intrants et l'érosion au-delà des exigences de la Directive nitrates

AGR0303 Limiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire

AGR0401 Mettre en place des pratiques pérennes (bio, surface en herbe, assolements, maîtrise foncière)

AGR0503 Elaborer un plan d'action sur une seule AAC

AGR0802 Réduire les pollutions ponctuelles par les pesticides agricoles

COL0201 Limiter les apports diffus ou ponctuels en pesticides non agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives

**Pression à traiter : Pollution ponctuelle par les substances (hors pesticides)**

IND0201 Créer et/ou aménager un dispositif de traitement des rejets industriels visant principalement à réduire les substances dangereuses (réduction quantifiée)

IND0901 Mettre en compatibilité une autorisation de rejet avec les objectifs environnementaux du milieu ou avec le bon fonctionnement du système d'assainissement récepteur

**Pression à traiter : Pollution ponctuelle urbaine et industrielle hors substances**

ASS0301 Réhabiliter un réseau d'assainissement des eaux usées dans le cadre de la Directive ERU (agglomérations >= 2000 EH)